

06.10.2014 - 15:30 Uhr

La SSR remplit les conditions fixées par la concession en matière de publication en ligne

Bern (ots) -

Mandatée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM), l'analyse des contenus en ligne de la SSR montre que l'entreprise média remplit, dans ses portails consacrés à l'actualité, en grande partie les conditions fixées par la concession. Seuls 3,3% des contenus rédactionnels n'ont pas de lien évident avec une émission.

La concession SSR fixe à 1000 le nombre maximum de signes autorisé pour les contenus rédactionnels en ligne sans lien avec une émission, qu'elle soit d'information, de sport ou à thématique régionale/locale. En outre, les articles en lien avec une émission doivent faire mention de l'émission dont il s'agit.

Le «KonformitätsMonitor», l'analyse de conformité des contenus en ligne de la SSR, octroie à l'entreprise un certificat réjouissant: 97% de tous les contenus rédactionnels publiés sur les sites d'information de l'entreprise (SRF, RTS, RSI et RTR) correspondent en tous points aux prescriptions; ils sont ainsi jugés corrects. Sur l'ensemble des articles publiés, seuls 3,3% ne font pas clairement mention de leur émission source; l'étude les classe dans la «zone grise 1». Aucun contenu n'est classé dans la «zone grise 2», réservée aux articles manifestement sans lien avec une émission. Grâce à la mise en oeuvre par la SSR de mesures de formation répétées et conséquentes au sein des équipes de rédaction, les défauts constatés ont été corrigés et tout sera fait pour les éviter à l'avenir.

Le «KonformitätsMonitor» examine des éléments de l'offre en ligne de la SSR, structure des liens comprise, sous l'angle du respect de certaines directives de la nouvelle concession SSR entrée en vigueur en juin 2013. L'analyse est mandatée par l'OFCOM et réalisée par le département «Medienwandel & Innovation» de l'IPMZ de l'Université de Zurich.

Contact:

Communication d'entreprise SSR
Daniel Steiner, porte-parole, 079 827 00 66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100762507> abgerufen werden.